

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Nom – Prénom :	

Annexe 2

RENTRÉE 2025 DOSSIER DE CANDIDATURE - CLASSE A HORAIRES AMÉNAGÉS

CLASSE A HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)		
Alfortville	Paul Langevin	
Créteil	Clément Guyard	
Fontenay-sous-Bois	Joliot Curie	
Ivry sur Seine	Georges Politzer	
Le Kremlin Bicêtre	Albert Cron	
Maisons-Alfort	Jules Ferry	
Rungis	Les Closeaux	
St-Maur-des-Fossés	Le Parc	
Thiais	Paul Valéry	
Vitry sur Seine	Adolphe Chérioux	

CLASSES A HORAIRES AMENAGES MULTI ARTS		
Choisy le Roi Emile Z	OLA	

CLASSE A HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE (CHAD)		
Créteil	Clément Guyard	
St-Maur-des-Fossés	Le Parc	
Thiais	Paul Valéry	

CLASSE A HORAIRES AMÉNAGÉS THÉATRE (CHAT)		
Créteil	Clément Guyard	
Fontenay sous Bois	Jean Macé	
Saint-Maur-des Fossés	Pierre de Ronsard	

CLASSE A HORAIRES AMÉNAGÉS ARTS PLASTIQUES (CHAAP)		
Maisons-Alfort	Nicolas de Staël	
Thiais	Paul Valery	

Cocher la case correspondante

L'admission dans les classes à horaires aménagés (CHA) est proposée par une commission locale pour chaque collège. Elle apprécie la motivation et les capacités de l'élève à suivre avec profit la formation dispensée.

Les conservatoires ou les structures d'accueil organisent des tests qui ne valent pas, à eux seuls, affectation dans un collège du Val-de-Marne. Celle-ci est de la compétence de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale et ne peut être prononcée que dans la limite des places disponibles.

Ce dossier de candidature devra être transmis, dûment complété, par le directeur d'école au collège sollicité avant le vendredi 28 mars 2025 (dernier délai) en y joignant :

- ➢ la copie des livrets scolaires ou bulletins scolaires de l'élève pour l'année 2024-2025
- ▷ les photocopies ou attestations des récompenses ou diplômes obtenus dans le domaine artistique souhaité
- ▷ la fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^e volet 2 (à demander à la direction de l'école)

	oar la direction d'école				
Ecole fréquentée en 2024-2025 :					
Langue(s) Vivante(s) suivie(s) en CM2 :					
Classe à horaires aménagés demandée en 2024-2025 (coche	ez la case correspondante)):			
CHAD CHAT CHAM CHAAP Multi	-Arts □				
LVA :	COLLÈGE :				
COM	UPÉTENCES				1
			-	+	++
Prendre part à un dialogue : prendre la parole devant les au formuler et justifier un point de vue	tres, écouter autrui,				
Lire seul et comprendre un énoncé, une consigne					
Savoir s'auto-évaluer dans des situations simples					
Soutenir une écoute prolongée (lecture, musique, spectacle	·)				
S'impliquer dans un projet individuel ou collectif					
Etre persévérant dans toutes les activités					
			1		
AVIC DE LA	DIDECTION DIÉCOLE				
Capacité de l'élève à concilier les enseignements scolaires	DIRECTION D'ÉCOLE et artistiques				
Fait à le					
Tall a					
Signature des responsables légaux	Cachet de l'écol	le ou de l'o	établisseme	ent d'origi	ne

PARCOURS ARTISTIQUE

A compléter par la direction de la structure artistique (année scolaire 2024-2025)

Nom de l'établissement :			
Adresse			
Nom de la directrice ou du direct			
nom de la directrice ou du direct	eur :		
Je soussigné(e)	Nom du professeur chargé de l'activité artistique :		
5 ()			
Certifie que l'élève	Nom et prénom de l'élève :		
Est inscrit(e) en 2024/2025 en :	A pris contact pour une inscription en CHA à la rentrée 2025 pour :		
Musique	La musique		
Théâtre 🗆	Le théâtre		
Danse □ Arts Plastiques □	La danse Les Arts Plastiques		
Arts Plastiques 🗆	Les Arts Plastiques		
AVIS DE LA STRUCTURE ARTISTIC	DI LE		
AVIS DE LA STRUCTURE ARTISTIC	ξοΕ		
FAVORABLE	DÉFAVORABLE □ RÉSERVÉ □		
MOTIVATION (obligatoire si avis	detavorable ou reserve) :		
Fait à le Signature pour la structure artistique			
DÉCISION (PARTIE RESERVEE A L	A DSDEN)		
	,		
	FAVORABLE DÉFAVORABLE		
MOTIF(S) DU REFUS :			
Date :	Le DASEN		
Date :	Le DASEN		